

## Section 2

### Mesures affectant les dépenses

---

<b>1. PLAN DE SÉCURITÉ DES PERSONNES</b> .....	<b>1</b>
1.1 Renseignements et enquêtes.....	1
1.2 Immigration et gestion de l'identité.....	1
1.3 Sécurité civile et incendie.....	1
1.4 Contrôle bioalimentaire.....	2
1.5 Interventions relatives à la décontamination.....	2
1.6 Sécurité des édifices gouvernementaux.....	3
<b>2. INDEXATION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE</b> .....	<b>4</b>
<b>3. PLAN D'ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC</b> .....	<b>5</b>
3.1 Plan d'accélération des investissements publics.....	5
3.2 Répartition des investissements entre les secteurs.....	6
3.3 Invitation lancée aux partenaires.....	11
<b>4. SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES</b> .....	<b>12</b>
4.1 Programme FAIRE.....	12
4.2 Programme Garantie PME.....	14
4.3 Programme Déclic PME.....	16
4.4 Modernisation de l'industrie des pâtes et papiers.....	16
4.5 Compétitivité des entreprises.....	17
<b>5. SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE</b> .....	<b>18</b>
5.1 Fonds de développement des entreprises d'économie sociale.....	18
5.2 Programme d'exonération financière des services d'aide domestique (PEFSAD).....	18
5.3 Programmes Garantie COOP et Garantie OBNL.....	19
5.4 Soutien financier aux centres de travail adapté (CTA).....	20

<b>6. MESURES DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE .....</b>	<b>21</b>
6.1 Programme de soutien aux projets économiques (PSPE).....	21
6.2 Soutien au projet Inno-centre région métropolitaine de Québec.....	21
6.3 Appui à l'implantation de systèmes d'assurance de la qualité basés sur le HACCP .....	22
6.4 Autres mesures.....	22
<b>7. AUTRES MESURES .....</b>	<b>24</b>
7.1 Soutien à l'exploration minière .....	24
7.2 RénoVillage.....	24
7.3 Programme-cadre de renouveau urbain pour les quartiers dévitalisés du Québec .....	25

# 1. PLAN DE SÉCURITÉ DES PERSONNES

Depuis le 11 septembre dernier, les Québécois sont davantage préoccupés par leur sécurité personnelle et collective. En conséquence, le gouvernement met en place différentes mesures qui visent l'amélioration de la prévention et des interventions (police, pompiers, municipalités, etc.) ainsi qu'un soutien mieux organisé aux citoyens. Ces mesures totalisent 8,2 millions de dollars en 2001-2002 et 35 millions de dollars pour les années 2002-2003 et suivantes.

## 1.1 Renseignements et enquêtes

Des ressources additionnelles seront octroyées afin de permettre de renforcer les activités de renseignement dédiées à la lutte au terrorisme et la capacité d'intervenir sur l'ensemble du territoire.

Ces mesures comprennent notamment la mise en place d'un centre de contrôle pour coordonner les activités de première ligne, un accroissement des services de soutien dans des interventions, des séances de formation aux intervenants de premier niveau et la sécurisation des délégations générales du Québec et autres bureaux à l'étranger.

Des crédits additionnels de 5 millions de dollars seront ajoutés en 2001-2002 et de 27 millions de dollars pour 2002-2003 et les années suivantes.

## 1.2 Immigration et gestion de l'identité

En matière d'immigration, des mesures sont proposées afin de renforcer les enquêtes sur les candidats à l'immigration, assurer l'intégrité et la sécurité des systèmes d'information, accroître les contrôles aux opérations et bonifier la coordination avec les différents partenaires impliqués.

En matière de gestion de l'identité, des mesures seront prises afin d'accroître la sécurité des pratiques visant l'émission et l'utilisation des actes civils du Québec.

Des crédits additionnels de 1,2 million de dollars seront ajoutés à l'enveloppe budgétaire 2001-2002 du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et de 3 millions de dollars pour l'année financière 2002-2003 et les suivantes.

## 1.3 Sécurité civile et incendie

La menace relative aux agents contaminants de type chimique et biologique a accru considérablement le travail de la sécurité civile.

Ainsi, lorsqu'une menace de ce type est signalée dans un immeuble ou dans un lieu public, il est nécessaire de mobiliser une équipe d'intervention

constituée de pompiers, policiers, ambulanciers et autres intervenants, spécialement équipés et formés pour agir efficacement, sécuriser, porter secours et décontaminer au besoin des périmètres ou édifices évacués.

La mesure vise à constituer trois équipes polyvalentes basées à Montréal, à Québec et à Hull et pouvant être mobilisées et déployées ailleurs au Québec afin d'offrir une couverture de protection minimale mais suffisante au regard des risques potentiels.

De plus, un centre de veille intégré sera mis en place afin de garantir une intervention rapide et la mobilisation des missions de secours, d'assistance et de communication. Ce centre disposera d'une capacité de veille, d'alerte, de synthèse et d'uniformisation de l'information et de la communication 24 heures par jour, 365 jours par année.

Pour financer l'ensemble de ces mesures, des crédits additionnels de 1 million de dollars seront ajoutés à l'enveloppe budgétaire 2001-2002 du ministère de la Sécurité publique et de 2,4 millions de dollars pour l'année financière 2002-2003 et les suivantes.

## **1.4 Contrôle bioalimentaire**

Le secteur bioalimentaire mérite aussi une attention particulière. La vitesse de réponse ainsi qu'un diagnostic précis sont des priorités absolues. Depuis 1992, le Québec dispose du réseau d'alerte et d'information zoosanitaire (RAIZO). Ce réseau détecte et contrôle l'apparition de maladies ou de syndromes qui peuvent affecter la santé publique ou animale.

Ce réseau sera consolidé afin d'améliorer la vigilance et la rapidité d'intervention et de contrôle. Il en résultera une meilleure capacité d'identification de substances incriminées par la mise à niveau des équipements existants et par l'ajout d'équipements plus sophistiqués, notamment deux laboratoires répondant aux exigences opérationnelles, dont un laboratoire possédant une salle de nécropsie.

Des crédits additionnels de 0,5 million de dollars seront ajoutés à l'enveloppe budgétaire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'année financière 2001-2002. Pour les années suivantes, le budget du ministère sera augmenté de 1,3 million de dollars annuellement.

## **1.5 Interventions relatives à la décontamination**

L'enjeu principal du secteur de la santé a trait à la capacité de réponse face aux personnes qui pourraient être affectées par des agents de nature chimique ou biologique.

Le réseau dispose actuellement, pour répondre à un incident de nature biologique, du plan québécois des urgences infectieuses visant des maladies à surveillance extrême, d'un réseau de médecins sentinelles couvrant le Québec et actif 24 heures par jour et sept jours par semaine et d'une capacité

d'analyser les substances incriminées en laboratoire. Des mesures additionnelles seront prises : développement des capacités actuelles des laboratoires, capacité de procéder à la décontamination des blessés infectés par une substance chimique ou biologique, achat d'équipements de protection ainsi que des fournitures s'y rapportant pour les ressources ambulancières, le prépositionnement de stocks de médicaments et d'antidotes dans des endroits stratégiques, le dépistage des maladies infectieuses et le rehaussement de la capacité de procéder à l'identification de substances incriminées.

Des crédits additionnels de 0,2 million de dollars seront ajoutés à l'enveloppe budgétaire 2001-2002 du ministère de la Santé et des Services sociaux et de 0,6 million de dollars pour l'année financière 2002-2003 et les suivantes.

## **1.6 Sécurité des édifices gouvernementaux**

Le ministère de la Sécurité publique procédera à une évaluation des risques de sécurité relatifs aux édifices qui abritent des suites ministérielles ainsi que des centres de services importants regroupant plusieurs ministères et organismes.

Outre les coûts assumés par la Société immobilière du Québec, des crédits additionnels de 0,3 million de dollars seront ajoutés à l'enveloppe budgétaire 2001-2002 du ministère de la Sécurité publique et de 0,7 million de dollars pour l'année financière 2002-2003 et les suivantes.

## **2. INDEXATION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE**

Afin d'améliorer la situation des prestataires du programme d'assistance-emploi, la prestation versée sera indexée de 2,7 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002. L'indexation s'appliquera à l'ensemble des prestations du programme, y compris celles prévues pour la clientèle sans contrainte sévère à l'emploi. Les ménages prestataires, actuellement au nombre de près de 360 000, pourront recevoir une prestation mensuelle majorée d'une somme allant jusqu'à 30 \$ par mois, selon la composition du ménage.

Afin d'accorder ce soutien financier aux personnes sans contrainte sévère à l'emploi, des sommes de 12 millions de dollars pour l'année 2001-2002 et de 46 millions de dollars pour les années suivantes seront octroyées au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Dans le cas des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, les montants de 7 millions de dollars en 2001-2002 et de 29 millions de dollars par la suite sont déjà prévus dans le budget du ministère concerné.

### **3. PLAN D'ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC**

Les investissements du secteur public constituent un moyen important dont le gouvernement dispose pour stimuler l'économie du Québec sans mettre en péril l'objectif du déficit zéro. En effet, le coût des investissements est amorti sur plusieurs années et leur impact budgétaire ne se fera donc sentir qu'après la reprise de l'économie. Ces investissements apportent non seulement une réponse aux divers besoins de la société québécoise, mais ils permettent également de soutenir directement l'économie et de créer des emplois dans toutes les régions du Québec.

Dans le but de maintenir la confiance des Québécoises et des Québécois dans leur économie, le gouvernement entend devancer la réalisation de projets utiles et nécessaires, mais qui auraient été réalisés un peu plus tard.

#### **3.1 Plan d'accélération des investissements publics**

Le plan d'accélération des investissements publics vise 2,5 milliards de dollars d'investissements, dont une bonne partie sera réalisée d'ici juillet 2002. Ces investissements s'ajoutent aux 7,1 milliards de dollars d'investissements déjà prévus à la planification triennale du gouvernement pour les années financières 2001-2002 à 2003-2004, ce qui porte à 9,6 milliards de dollars les travaux qui seront réalisés au cours des trois prochaines années. Cette prévision triennale d'immobilisations 2001-2004 comporte trois enveloppes :

- 3,3 milliards de dollars pour le maintien d'actifs qui consiste principalement à effectuer des travaux d'entretien et de réparations sur les immeubles et les équipements détenus notamment par les établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que sur le réseau routier;
- 2,5 milliards de dollars à titre de parachèvement des projets de construction ou d'agrandissement déjà amorcés;
- 1,3 milliard de dollars pour la réalisation d'initiatives nouvelles dans les différents secteurs visés par la prévision triennale d'immobilisations.

Les sociétés d'État du Québec se sont également engagées à devancer des projets d'investissements d'une valeur de 500 millions de dollars. Au total, les investissements de l'ensemble des secteurs public et parapublic québécois qui seront devancés totaliseront donc 3,0 milliards de dollars.

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS PAR SECTEUR (en millions de dollars)

	Plan d'accélération des investissements	Prévision triennale d'immobilisations	Total
Santé et Services sociaux	500	1 750	2 250
Éducation	400	1 621	2 021
Transport :			
<input type="checkbox"/> Transport en commun	—	689	689
<input type="checkbox"/> Réseau routier	400	2 193	2 593
	400	2 882	3 282
Recherche, Science et Technologie	100	250	350
Affaires municipales et Métropole :			
<input type="checkbox"/> Infrastructures Québec- Municipalités	350	267 <sup>(1)</sup>	617
<input type="checkbox"/> Logement à prix abordable et logements sociaux et communautaires	457	20	477
	807	287	1 094
Culture	100	262	362
Famille et Enfance	50	—	50
Technologies de l'information	100	95	195
<b>Total</b>	<b>2 457</b>	<b>7 147</b>	<b>9 604</b>

(1) Inclut les investissements de 104 millions de dollars prévus aux programmes relatifs à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées.

Le coût de ces investissements étant amorti sur plusieurs années, l'impact sur les dépenses du gouvernement est estimé à 75 millions de dollars en 2002-2003 et à 150 millions de dollars en 2003-2004.

## 3.2 Répartition des investissements entre les secteurs

Les investissements qui seront réalisés dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de la culture, des services de garde et du logement à prix abordable et des logements sociaux et communautaires permettront de répondre aux divers besoins des citoyens. Quant aux investissements qui seront effectués dans la recherche, le réseau routier et les infrastructures municipales ainsi que ceux de 500 millions de dollars réalisés par les sociétés d'État, ils contribueront à améliorer la compétitivité de l'économie québécoise.

La répartition retenue pour les projets d'investissements publics par secteur est la suivante :

## **500 millions de dollars de plus dans la santé**

Les projets qui seront réalisés dans le secteur de la santé et des services sociaux représenteront une portion importante du plan d'accélération des investissements publics. En effet, 500 millions de dollars seront investis dans le but d'améliorer les services à la population. L'allocation de cette somme se fera comme suit :

- une part importante de ces 500 millions de dollars sera affectée à la construction et à la rénovation de centres d'hébergement et de soins de longue durée, ainsi qu'à l'agrandissement et à la rénovation d'hôpitaux, notamment pour les salles d'urgence;
- des budgets additionnels seront octroyés afin d'assurer des travaux d'entretien, de mise aux normes, de modernisation et d'amélioration de la sécurité dans le réseau de la santé et des services sociaux. Ainsi, un projet d'amélioration de la sécurité, de l'architecture et du système électrique du Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais sera réalisé;
- certains immeubles du réseau seront modernisés pour leur permettre d'acquérir des équipements additionnels, tels que des équipements de radiologie numérique. Les systèmes de traitement et d'échange de l'information seront modernisés dans le but d'améliorer les diagnostics posés, les traitements dispensés aux patients et l'efficacité du système de santé en général, notamment pour faciliter la mise en place de groupes de médecine familiale. De plus, le présent plan permettra de parachever l'informatisation des systèmes clientèles dans les centres jeunesse du Québec.

## **400 millions de dollars de plus pour l'éducation**

Le plan d'accélération des investissements publics consacrera 400 millions de dollars au secteur de l'éducation afin d'améliorer et de mettre à niveau le parc immobilier et technologique des réseaux de l'éducation ainsi que les deux instituts de technologie agricole. Les enseignants disposeront de moyens plus adéquats pour assurer la formation de nos jeunes :

- les établissements des réseaux primaire et secondaire, collégial et universitaire verront leur enveloppe budgétaire pour le maintien d'actifs majorée ce qui permettra d'améliorer la qualité des lieux d'enseignement;
- une partie de l'enveloppe sera utilisée pour soutenir le développement, en milieu rural, d'un réseau de télécommunication à large bande passant au moyen de fibres optiques pour toutes les institutions publiques;
- une partie de l'enveloppe disponible sera consacrée à la construction de pavillons universitaires et d'écoles dans le but de mieux desservir la clientèle étudiante et d'augmenter la capacité d'accueil des établissements. À titre d'exemples, le gouvernement contribuera pour l'ajout d'un pavillon de pharmacie et d'espaces administratifs pour

Technopole-Montréal à l'Université de Montréal et la rénovation des deux instituts de technologie agricole de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe;

- finalement, une enveloppe budgétaire spécifique sera consacrée à la construction de nouveaux pavillons et de laboratoires ainsi qu'à l'amélioration des locaux à la formation professionnelle et technique.

### ***400 millions de dollars pour l'amélioration des routes nationales***

Le réseau routier constitue un outil essentiel au développement économique de l'ensemble du Québec et plus particulièrement des régions. Plusieurs routes du Québec nécessitent des réparations majeures, mais il est important de ne pas négliger leur entretien préventif pour éviter d'avoir à effectuer des réparations encore plus coûteuses dans quelques années.

Le plan d'accélération des investissements publics consacre 400 millions de dollars à l'amélioration du réseau routier qui constitue la première phase du plan d'intervention de 3 milliards de dollars sur dix ans prévu par le ministre des Transports, qui fera connaître sous peu les détails de son plan d'intervention. Rappelons qu'en 2002-2003, le ministère des Transports devait réaliser des investissements de 990 millions de dollars qui permettait notamment d'enclencher les travaux du plan de gestion des déplacements de Montréal, du plan de transport de la Capitale nationale et des programmes d'interventions dans les régions annoncés dans le dernier budget. Avec l'ajout du montant de 400 millions de dollars du nouveau plan, le ministère des Transports réalisera des travaux de 1 390 millions de dollars au cours de l'année 2002-2003.

### ***350 millions de dollars additionnels pour un programme d'infrastructures Québec-Municipalités***

Un nouveau programme d'infrastructures Québec-Municipalités sera instauré afin de permettre la réalisation de travaux dans les infrastructures pour l'approvisionnement en eau potable, pour la collecte et le traitement des eaux usées, ainsi que pour la voirie locale. Il permettra également la réalisation de nombreux projets à incidences économiques, urbaines ou régionales (notamment les immobilisations requises pour la mise en place des villes regroupées). Le gouvernement du Québec consacrera 350 millions de dollars à ce nouveau programme, dont 150 millions de dollars pour les travaux à l'égard de la voirie locale ainsi que ceux à incidence économique. Les municipalités seront invitées à y investir une somme équivalente, ce qui permettra la réalisation de travaux pour un total de 700 millions de dollars. Le gouvernement contribuera notamment à la première phase de la construction de bassins de rétention de la rivière Saint-Charles à Québec.

Si le gouvernement fédéral répond favorablement à l'invitation qui lui est faite et qu'il apporte une contribution financière équivalente à celle du Québec, soit de 350 millions de dollars, les projets mis en chantier dans le monde municipal pourront alors totaliser 1 050 millions de dollars.

Ces investissements s'ajouteront aux travaux de plus de 1,9 milliard de dollars que les partenaires publics et privés se sont déjà engagés à réaliser dans le secteur municipal en vertu du programme d'infrastructures Canada-Québec et du programme Infrastructures-Québec.

### ***100 millions de dollars dans le secteur de la recherche, de la science et de la technologie***

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec encourage le développement de l'économie du savoir. Une des façons d'y parvenir consiste à accélérer la mise en œuvre de la politique scientifique et à soutenir des projets structurants dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Le présent programme d'accélération des investissements publics consacre 100 millions de dollars en sus de l'enveloppe triennale de 250 millions de dollars consentie au Discours sur le budget 2001-2002, pour mettre en œuvre divers projets dans le domaine de la recherche et de l'innovation sous l'égide du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, du ministère de l'Éducation et du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Cette enveloppe additionnelle permettra notamment :

- la construction d'un centre de recherche en optique-photonique à l'Université Laval;
- l'agrandissement de l'Institut de recherche clinique de Montréal;
- la réalisation d'un banc d'essai de trois éoliennes en Gaspésie.

### ***457 millions de dollars pour des logements à prix abordable et des logements sociaux et communautaires***

La Société d'habitation du Québec participera à un nouveau programme Canada-Québec à frais partagés destiné à stimuler l'offre de logements à prix abordable pour atténuer la crise du logement. Une entente avec le gouvernement fédéral est en voie de préparation et devrait être conclue avant la fin de l'année. À l'origine, ce programme devait permettre la construction de 6 500 unités de logement au cours des quatre prochaines années. Le plan d'accélération des investissements publics ramènera ce calendrier à deux ans si le gouvernement fédéral accepte de participer à l'effort de devancement souhaité par le Québec. Ce nouveau programme représentera des investissements totaux de 485 millions de dollars de l'ensemble des partenaires, incluant la contribution de 105 millions de dollars de la Société d'habitation du Québec.

De plus, le gouvernement majore de 7 millions de dollars en 2001-2002, l'enveloppe actuelle de 43 millions de dollars du programme AccèsLogis. De

plus, le programme sera prolongé pour 5 ans à hauteur de 50 millions de dollars par année.

Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire du Programme de revitalisation des vieux quartiers sera portée à 57,5 millions de dollars par année pour deux ans, ce qui signifie une augmentation de la contribution du gouvernement du Québec de 95 millions de dollars sur deux ans. Par ailleurs, ce programme, en plus de revitaliser les vieux quartiers urbains, sera élargi aux collectivités rurales.

Globalement, au cours des deux prochaines années, le gouvernement consacrera 307 millions de dollars à des investissements dans le secteur du logement abordable auxquelles s'ajouteront pour les années subséquentes 150 millions de dollars.

### ***100 millions de dollars pour les équipements culturels***

Le plan d'accélération des investissements publics prévoit des investissements de 100 millions de dollars dans le secteur de la culture pour les fins suivantes :

- contribuer à construire ou à rénover des lieux culturels – qu'il s'agisse de bibliothèques, de musées, de salles de spectacle, de centres de formation, de production et de diffusion – ainsi qu'à moderniser le parc des équipements spécialisés soutenant les activités de formation, de programmation, de diffusion et de conservation des différents réseaux, incluant celui des institutions nationales du Québec;
- contribuer à un ensemble de travaux de restauration afin d'assurer la sauvegarde, la protection et la mise en valeur du patrimoine national, incluant les lieux de culte;
- dans le cadre de la politique de la lecture et du livre dont l'un des axes majeurs est le développement des habitudes de lecture de la population, et ce dès la petite enfance, contribuer à l'enrichissement des collections de livres, des documents multimédia ainsi que des autres ouvrages du savoir en partenariat étroit avec l'ensemble des municipalités et leurs réseaux de bibliothèques publiques, ainsi qu'avec les centres de la petite enfance;
- dans le cadre de la poursuite de la politique muséale du Québec, contribuer à accélérer le renouvellement d'expositions dans les musées à travers le Québec.

## **50 millions de dollars pour les centres de la petite enfance**

Le plan d'accélération des investissements publics prévoit une enveloppe de 50 millions de dollars pour la construction de centres de la petite enfance.

## **100 millions de dollars pour les technologies de l'information**

Le plan d'accélération des investissements publics consacrera 100 millions de dollars pour les systèmes de technologies de l'information de certains ministères afin d'améliorer la qualité du service au citoyen. Les projets qui seront réalisés permettront notamment :

- de développer et d'améliorer des systèmes de technologies de l'information au ministère du Revenu;
- d'implanter un système intégré d'informations de justice qui vise l'échange électronique d'informations fiables entre tous les acteurs de l'administration de la justice en matière criminelle et pénale, civile et jeunesse sur l'ensemble du territoire québécois;
- de moderniser le registre des entreprises du gouvernement afin que les entreprises transigent plus facilement et plus rapidement avec l'État.

### **3.3 Invitation lancée aux partenaires**

La relance de l'économie québécoise sera plus vigoureuse encore si tous les agents économiques acceptent de participer à ce vaste effort collectif.

Les partenaires du gouvernement, à savoir le gouvernement fédéral, les municipalités, les organismes publics, parapublics et privés ainsi que les entreprises privées disposent eux aussi de vastes moyens financiers. La participation financière d'un plus grand nombre de partenaires permettrait d'amplifier l'effet de levier que les 2,5 milliards de dollars investis par le gouvernement du Québec auront sur l'économie du Québec. Ces partenaires sont donc invités à participer à la réalisation des projets d'investissements présentés dans ce plan d'accélération des investissements publics.

Cette invitation s'adresse tout particulièrement au gouvernement fédéral qui dispose de moyens financiers encore plus substantiels que ceux du gouvernement du Québec.

## **4. SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES**

### **4.1 Programme FAIRE**

#### ***Augmentation de l'enveloppe du programme FAIRE***

L'accroissement des investissements privés constitue l'un des puissants leviers de la stratégie du gouvernement afin de favoriser la croissance de l'économie et de l'emploi. Parmi les moyens retenus pour stimuler l'investissement privé, le gouvernement a mis en place un Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE).

Depuis 1998-1999, le programme FAIRE a permis le démarrage de projets d'investissement d'une valeur de 11,3 milliards de dollars et permettra la création et le soutien de plus de 56 000 emplois. Par ailleurs, le ralentissement marqué de l'économie mondiale, accentué par les événements tragiques du 11 septembre dernier, affecte la conjoncture économique du Québec.

Par conséquent, afin de favoriser un redressement rapide de l'économie et d'accélérer le rythme actuel des investissements privés réalisés au Québec, l'enveloppe du programme FAIRE est majorée et sa période d'application est prolongée jusqu'en 2004-2005.

L'enveloppe d'engagements est donc augmentée de 850 millions de dollars pour la période 2001-2002 à 2004-2005, ce qui permet ainsi des engagements additionnels de 150 millions de dollars en 2001-2002, de 200 millions de dollars en 2002-2003 et de 250 millions de dollars respectivement pour les années 2003-2004 et 2004-2005.

Pour l'exercice financier en cours, le coût de cette mesure sera assumé par le ministère des Finances. Des crédits additionnels de 57,5 millions de dollars en 2002-2003 et de 140,5 millions de dollars en 2003-2004 seront ajoutés à l'enveloppe budgétaire.

En outre, la gestion du programme FAIRE sera dorénavant assurée par La Financière du Québec.

#### ***Élargissement du programme FAIRE***

L'aide financière du programme FAIRE doit se rapporter à un projet d'investissement de plus de 10 millions de dollars ou à un projet qui permet de créer au moins 100 emplois dans l'entreprise qui le réalise. Pour certains types de projet, le seuil d'investissement peut être moindre, notamment lors d'une première implantation au Québec, ou pour des projets dans le secteur minier, le multimédia, les centres d'appels et les centres de distribution.

Le seuil minimal des projets d'investissements admissibles est abaissé de 10 millions de dollars à 5 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2003.

Quant au seuil minimal de 100 emplois, il sera réduit de 100 à 50 pour la même période. Cet élargissement des possibilités d'application permettra d'accélérer les investissements et de contrer la tendance au ralentissement que pourrait entraîner la conjoncture économique. Les autres conditions d'admissibilité prévues au programme demeurent en vigueur.

Les activités admissibles au programme FAIRE incluront dorénavant le secteur de production d'énergie par éolienne. Par ailleurs, le gouvernement entend examiner la problématique entourant la croissance des sociétés privées du secteur des hautes technologies et, plus particulièrement, celle relative aux entreprises des biotechnologies. À cet égard, des formules novatrices de financement seront analysées et, le cas échéant, des modifications pourraient être apportées notamment au programme FAIRE.

### ***Révision des modalités du programme FAIRE régissant son arrimage à certaines mesures fiscales***

Les modalités actuelles du programme FAIRE ne permettent pas ou restreignent l'octroi de contributions financières aux entreprises si ces dernières décident de bénéficier de certaines mesures fiscales mises en place au cours des dernières années par le gouvernement.

Par exemple, les entreprises doivent renoncer aux bénéfices du congé fiscal pour projets majeurs d'investissement si elles veulent obtenir une contribution du programme FAIRE. Une pénalité doit être payée par les entreprises si elles décident de bénéficier de cette mesure fiscale après avoir obtenu une contribution du programme FAIRE.

De plus, les entreprises ne peuvent pas rendre admissibles au programme FAIRE les dépenses donnant droit aux crédits d'impôt ainsi que les dépenses afférentes à ces dernières. Cette dernière restriction empêche les entreprises de bénéficier du programme FAIRE si elles reçoivent des crédits d'impôt pour les régions ressources mis en place lors du dernier Discours sur le budget.

Ces modalités restrictives visent à faire en sorte que le soutien financier accordé directement ou indirectement aux entreprises par le gouvernement demeure raisonnable par rapport aux contributions financières des autres partenaires impliqués dans le financement des projets admissibles.

L'impossibilité ou la difficulté pour les entreprises d'accéder à la fois au programme FAIRE et à ces mesures fiscales ne leur permet pas cependant de bénéficier des avantages distincts de chacun de ces outils et ne maximise pas, ainsi, leur potentiel pour accélérer la réalisation de projets d'investissement au Québec. En effet, les contributions financières accordées en vertu du programme FAIRE facilitent l'obtention par les entreprises du financement requis pour la réalisation de leurs projets alors que les sommes obtenues via les mesures fiscales améliorent le rendement escompté du projet. L'accès à ces deux outils financiers du gouvernement faciliterait donc la mise en place des conditions financières requises pour la réalisation de leurs projets. Les modalités restrictives du programme FAIRE touchent plus

particulièrement les projets admissibles au congé fiscal de dix ans pour projets majeurs d'investissement et les crédits d'impôt accordés depuis le dernier Discours sur le budget aux entreprises situées dans les régions ressources.

Les modalités du programme FAIRE seront donc modifiées pour permettre aux entreprises d'y accéder même si elles décident de se prévaloir du congé fiscal de dix ans ou des crédits d'impôt pour les régions ressources. Dans ce dernier cas, les dépenses donnant droit aux crédits d'impôt et les dépenses afférentes à des dernières pourront être considérées comme admissibles au programme et les modalités relatives au cumul seront ajustées en conséquence.

Toutefois, dans la poursuite de l'objectif du maintien à un niveau raisonnable des contributions directes et indirectes du gouvernement accordées pour chaque projet, les entreprises verseront à La Financière du Québec une prime qui sera inférieure au montant prévu par les modalités actuelles. Cette prime correspondra à 100 % du montant des contributions non remboursables, incluant les exonérations d'intérêt, à 15 % du montant des contributions remboursables et à 10 % du montant à risque rattaché à un prêt garanti.

Ces paiements seront effectués chaque année à même les bénéfices générés par les mesures fiscales et le montant annuel de ces paiements ne pourra excéder 50 % des bénéfices annuels générés par les deux mesures fiscales. De plus, dans le cas des crédits d'impôt pour les régions ressources, la prime ne sera payable que pour la portion de l'impact budgétaire qui excédera le seuil maximal de 15 % des dépenses admissibles ou de 15 % de la masse salariale admissible.

## **4.2 Programme Garantie PME**

### ***Élargissement pour l'octroi de prêts***

Le programme Garantie PME est axé sur l'octroi de garanties de remboursement des pertes sur les prêts consentis par les institutions financières. En raison des difficultés des PME à obtenir des prêts pour certains projets, les modalités du programme Garantie PME ont été modifiées lors du dernier Discours sur le budget pour faciliter l'octroi de prêts en vertu du Programme Garantie PME aux entreprises situées dans les régions ressources.

Compte tenu du ralentissement économique enregistré au Québec, les modalités du programme Garantie PME seront de nouveau modifiées pour rendre possible sur tout le territoire du Québec l'octroi de prêts aux entreprises lorsque ce véhicule est jugé plus approprié que la garantie de remboursement des pertes sur prêt.

Le prêt pourra être octroyé lorsque l'entreprise ayant besoin de cette source de financement ne reçoit aucune proposition de la part des institutions financières après avoir épuisé les possibilités offertes par le marché. De plus, La Financière du Québec pourra octroyer un prêt lorsque les conditions offertes par les institutions financières sont telles que la pérennité du projet pourrait être mise en péril. La Financière du Québec accordera ces prêts sur une base d'affaires tout en évitant de se substituer aux différents intervenants présents dans le marché du financement d'entreprises.

La notion de dernier recours demeure réservée aux interventions liées à l'acquisition de capital-actions ou de parts sociales d'une entreprise.

### ***Élargissement du programme pour l'octroi d'une aide au fonds de roulement des entreprises***

Plusieurs entreprises œuvrant dans différents secteurs de l'économie éprouvent des difficultés financières en raison de la conjoncture économique actuelle. Le maintien de leur production et de leurs emplois est temporairement à risque en raison de leurs problèmes de liquidités. Cette situation menace la survie d'entreprises qui ont une bonne gestion et offrent une perspective raisonnable de rétablissement de rentabilité.

Dans ce contexte, une aide au fonds de roulement sera mise en place pour toutes les activités admissibles au programme Garantie PME. L'aide financière prévue à ce volet prendra la forme d'un prêt ou d'une garantie de remboursement d'un prêt ne pouvant excéder 80 % de la perte nette. Les entreprises admissibles ne devront pas faire partie d'un conglomérat.

De plus, l'aide ne pourra servir à consolider ou à refinancer un ou des prêts existants. Les intérêts et le remboursement du capital pourront être reportés pendant une période maximale d'une année à compter de la date du premier déboursement du prêt. Les intérêts reportés seront capitalisés. Le capital et les intérêts capitalisés devront être remboursés sur une période maximale de cinq ans à compter du premier déboursement du prêt ou à compter de l'échéance du moratoire.

Cette mesure devrait permettre d'octroyer 100 millions de dollars de prêts ou de garanties de prêts. Les provisions pour perte sur intervention ont été estimées à 45 %. La Financière du Québec prendra à sa charge 7,5 % des pertes éventuelles à encourir.

Les modalités seront révisées pour permettre à La Financière du Québec de prendre en charge de façon intérimaire des prêts afférents à un projet admissible lors du retrait de l'institution financière prêteuse. Cette disposition s'appliquera exclusivement lorsqu'un nouveau prêteur, une nouvelle source de financement ou les deux seront engagés à prendre en charge ces prêts. Par cette mesure, le gouvernement veut éviter que la pérennité de certaines entreprises ne soit mise en péril en raison du délai nécessaire à la conclusion d'une entente de refinancement pouvant comprendre une modification à la structure financière de l'entreprise. La mesure prendra fin le 31 mars 2003.

### 4.3 Programme Décllic PME

Le programme de financement des petites entreprises, appelé programme Décllic PME, a été mis en place en 2000-2001 à l'intention des entreprises nouvelles ou en activité depuis moins de trois ans et ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1 million de dollars. Ce programme, actuellement administré par Investissement Québec, offre une garantie de remboursement d'au plus 80 % de la perte nette relative à un prêt consenti par un prêteur.

Plusieurs entreprises admissibles éprouvent dans la conjoncture actuelle des difficultés à obtenir des institutions financières les prêts nécessaires au financement de leurs investissements.

Le programme Décllic PME sera donc modifié pour permettre à La Financière du Québec d'octroyer en dernier recours des prêts aux entreprises admissibles. Le gouvernement continuera d'assumer entièrement les pertes qui pourraient découler des contributions accordées en vertu de ce programme.

Pour toutes ces mesures de bonification destinées à aider les PME à traverser le ralentissement économique en cours, des crédits additionnels de 13,2 millions de dollars seront ajoutés à l'enveloppe budgétaire 2002-2003 du ministère des Finances.

### 4.4 Modernisation de l'industrie des pâtes et papiers

L'industrie des pâtes et papiers est un des piliers de l'économie québécoise et elle occupe une place importante dans les régions. Dans le contexte de rationalisation de l'industrie, l'avenir de certaines usines est compromis en raison de la vétusté de leurs machines ou de la désuétude des procédés de fabrication. Reconnaissant la nécessité de moderniser ces usines pour qu'elles puissent faire face à la concurrence, le Discours sur le budget 2000-2001 annonçait la création d'INNO-PAP et l'octroi d'une subvention de 100 millions de dollars à cet organisme à but non lucratif. Celui-ci pouvait ainsi contribuer financièrement à des projets majeurs visant à moderniser les usines québécoises les moins productives et, ainsi, à participer au maintien des emplois en région.

INNO-PAP a déjà engagé la somme de 100 millions de dollars qui lui a été consentie. La rationalisation de l'industrie n'est pas complétée et la conjoncture économique rend nécessaire la poursuite des activités d'investissement d'INNO-PAP. L'enveloppe d'engagement d'INNO-PAP sera donc haussée de 30 millions de dollars pour la période se terminant le 31 mars 2003 dans le but d'accélérer la réalisation de projets d'investissements dans le secteur des pâtes et papiers. Le financement sera pourvu à même l'enveloppe du programme FAIRE.

## **4.5 Compétitivité des entreprises**

Le ministre de l'Industrie et du Commerce annoncera bientôt des mesures temporaires visant à amener les entreprises à maintenir ou créer des emplois dans des domaines prometteurs et à se préparer à la reprise économique en accélérant la réalisation de projets liés à l'amélioration de leur compétitivité.

Ces mesures consisteront d'abord en une bonification temporaire de trois volets du programme Impact PME. Une bonification temporaire sera également ajoutée au programme d'Aide à la concrétisation des projets industriels (PACPI) en vue d'encourager les entreprises à développer de nouveaux produits. Les impacts financiers de ces mesures seront assumés à même les disponibilités budgétaires du ministère de l'Industrie et du Commerce.

## **5. SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE**

Le secteur de l'économie sociale au Québec représente près de 5 000 entreprises et environ 50 000 emplois. Ce secteur contribue au développement de l'économie québécoise et permet en outre de répondre à des besoins sociaux.

### **5.1 Fonds de développement des entreprises d'économie sociale**

Depuis la tenue du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, plus de 15 000 emplois et environ 1 000 nouvelles entreprises d'économie sociale ont été créés.

Le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale des centres locaux de développement (CLD) permet de soutenir la création d'entreprises de ce secteur. Afin de poursuivre le développement des entreprises et permettre la réalisation de projets dans le secteur de l'économie sociale, 12 millions de dollars seront alloués sur trois ans à compter de 2001-2002.

Dans le but de concrétiser ces engagements, les budgets du ministère des Régions et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole seront majorés respectivement de 2,7 millions de dollars et de 1,3 million de dollars en 2002-2003 et 2003-2004. Pour 2001-2002, les dépenses seront financées à même les crédits déjà prévus.

### **5.2 Programme d'exonération financière des services d'aide domestique (PEFSAD)**

Instauré en 1997, le programme d'exonération financière des services d'aide domestique (PEFSAD) permet aux ménages de recevoir une aide financière variant de 4 \$ à 10 \$ l'heure, déterminée selon la situation financière du ménage, afin de se procurer des services d'entretien ménager. En outre, plus de 35 000 personnes se procurent annuellement près de 3 millions d'heures de services auprès des 103 entreprises d'économie sociale en aide domestique.

Dans le but de concrétiser des engagements pris en juin dernier, le budget annuel consacré au PEFSAD passera de 32 millions de dollars à 36 millions de dollars. Conséquemment, des crédits additionnels de 4 millions de dollars annuellement seront accordés au ministère de la Santé et des Services sociaux à compter de 2002-2003. Pour 2001-2002, les dépenses seront financées à même les crédits déjà prévus.

### 5.3 Programmes Garantie COOP et Garantie OBNL

Investissement Québec administre des programmes destinés aux entreprises de l'économie sociale. Ces programmes lui permettent d'octroyer des prêts et des garanties de prêts aux coopératives et aux organismes à but non lucratif.

Les programmes Garantie COOP et Garantie OBNL favorisent l'accès au crédit auprès des institutions financières. Ils sont peu orientés vers des produits financiers susceptibles d'améliorer la capitalisation ou l'équité de ces entreprises.

Afin de corriger cette lacune, les modalités des programmes Garantie COOP et Garantie OBNL seront modifiées pour permettre à La Financière du Québec d'intervenir auprès des entreprises admissibles davantage sous forme de capitalisation ou de prêts de quasi-équité. À cet égard, La Financière du Québec disposera d'une enveloppe d'interventions financières de 15 millions de dollars.

Les nouveaux produits de capitalisation seront accordés pour équilibrer la structure financière des entreprises en complémentarité avec d'autres sources de capitalisation. Une intervention pourra également être accordée lorsque l'entreprise ayant besoin de capitaux ne recevra aucune proposition de la part des sociétés de capitalisation. La Financière du Québec interviendra auprès de sa clientèle admissible sur une base d'affaires tout en évitant de se substituer aux différents intervenants présents dans le marché.

Le remboursement du capital et sa rémunération pourront être reportés pendant une période maximale de cinq ans à compter du premier déboursement. La rémunération de capital reportée sera capitalisée à moins qu'elle ne fasse l'objet d'une exemption. La Financière du Québec disposera d'une enveloppe de 1,25 million de dollars pour autoriser des exemptions. Les interventions financières visées par cette mesure, seront appuyées par les recommandations d'un comité regroupant des représentants de la clientèle d'affaires visée par cette mesure.

Une provision pour pertes au taux de 25 % sera prise à l'égard de ces interventions. Des crédits de 5 millions de dollars seront nécessaires à l'application de cette mesure dont 3,75 millions de dollars pour la provision et 1,25 million de dollars pour l'exemption sur la rémunération du capital. Le coût additionnel de cette mesure sera financé à même les crédits inscrits au ministère des Finances pour le financement d'Investissement Québec.

D'autres modifications seront apportées aux modalités des deux programmes. Les coûts seront assumés à même les enveloppes régulières d'Investissement Québec. Les modifications viseront à offrir à tous les secteurs admissibles la possibilité de garantir les marges de crédit.

Enfin, le processus de gestion des cautions accordées par La Financière du Québec au Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) sera simplifié dans le but d'accélérer le traitement des demandes d'aide financière qui sont adressées à ce dernier.

## 5.4 Soutien financier aux centres de travail adapté (CTA)

Le Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA) regroupe 41 entreprises adaptées réparties dans 15 régions du Québec. Ces entreprises, les centres de travail adapté (CTA), sont des entreprises à but non lucratif accréditées en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*. Leur mission consiste à intégrer le plus grand nombre de personnes handicapées au marché du travail. Avec une main-d'œuvre constituée de 3 300 employées et employés, dont 2 300 personnes handicapées, ce réseau de PME réalise un revenu annuel qui dépasse les 110 millions de dollars. Des milliers d'entreprises, de distributeurs et de grossistes du Québec, du Canada et de l'extérieur du pays ont tissé des liens économiques avec les entreprises adaptées. Ces dernières offrent plus de 175 produits et services dans différents domaines tels l'emballage, la fabrication de boîtes, le tri de matières recyclées, l'impression, l'entretien ménager, etc.

À compter de 2002-2003, l'Office des personnes handicapées du Québec prendra la relève du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail qui a assuré cette année le financement de l'intégration au marché du travail d'environ 250 personnes handicapées et sans emploi.

L'intégration à l'emploi représente un bon moyen pour ces personnes de sortir de la pauvreté et de l'exclusion. En effet, elles pourront atteindre une plus grande autonomie et prendre leur place dans la société en effectuant un travail utile pour la collectivité.

Des crédits de 2,9 millions de dollars sont prévus pour les années 2002-2003 et suivantes.

## **6. MESURES DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE**

### **6.1 Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)**

D'abord créé pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de son plan de relance, le PSPE a été étendu aux régions ressources et aux 20 MRC défavorisées des régions centrales dans le cadre de la *Stratégie de développement économique des régions ressources* du Discours sur le budget 2001-2002.

Grâce à ce programme, les projets d'investissement se situant entre 500 000 dollars et 2 millions de dollars qui ne peuvent se qualifier pour le programme FAIRE, peuvent également avoir accès à une aide financière. Cette aide peut atteindre jusqu'à 15 % des dépenses admissibles.

Les résultats atteints à ce jour démontrent le succès de ce programme auprès des PME. Ainsi, afin que davantage de projets se réalisent, le gouvernement bonifie l'enveloppe financière du PSPE.

À cette fin, le ministère des Régions se verra accorder des crédits additionnels de 2,2 millions de dollars en 2001-2002.

### **6.2 Soutien au projet Inno-centre région métropolitaine de Québec**

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a démontré son engagement à créer un environnement des plus favorables à l'émergence des entreprises technologiques. Diverses études sur le capital de risque et le financement des entreprises démontrent aujourd'hui que, malgré l'abondance des fonds disponibles, il existe un manque de soutien à l'encadrement de gestion des nouvelles entreprises technologiques.

Inno-centre est un organisme à but non lucratif d'encadrement d'affaires qui connaît un taux élevé de succès dans le parrainage de nouvelles entreprises technologiques. En plus de leur permettre d'obtenir rapidement des capitaux en raison d'ententes de financement préalablement approuvées, Inno-centre offre aux entreprises encadrées l'expertise d'une équipe multidisciplinaire de spécialistes et l'accès à un vaste réseau d'affaires. L'organisme favorise ainsi la valorisation de projets technologiques prometteurs en permettant aux entreprises en démarrage de franchir les étapes menant à la commercialisation.

Le projet d'Inno-centre consiste à implanter ce concept d'encadrement d'affaires dans la région métropolitaine de Québec. Afin de donner à cette région un accès aux services spécialisés d'Inno-centre et de lui permettre de valoriser localement ses technologies, le gouvernement entend soutenir ce projet et y apporter une contribution financière de 3 millions de dollars répartie sur trois ans. À cette fin, le ministère des Finances se verra accorder des

crédits de 1 million de dollars pour chacune des années 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005 pour soutenir ce projet.

### **6.3 Appui à l'implantation de systèmes d'assurance de la qualité basés sur le HACCP**

La sécurité alimentaire et la qualité des aliments sont des sujets qui préoccupent de plus en plus les consommateurs québécois ainsi que la population mondiale en général. Les différentes crises observées partout dans le monde, tant dans le domaine alimentaire qu'en santé animale, ont contribué à ce que le consommateur soit davantage soucieux et exigeant à l'endroit de la qualité des aliments. Dans ce contexte, le gouvernement a appuyé, lors du dernier Discours sur le budget, l'implantation de systèmes de traçabilité afin de doter le Québec d'un mécanisme de suivi de sa production.

Aujourd'hui, le gouvernement va plus loin et appui l'implantation de systèmes d'assurance de la qualité basés sur le principe HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point Concept for Food Safety), soit un concept de l'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques en vue d'assurer la salubrité des aliments. Ces systèmes visent à améliorer la sécurité alimentaire par la mise en place de mesures de contrôle interne dans les entreprises des secteurs de la production, de la transformation ainsi que de la restauration et du détail.

Le programme sera sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il aura pour objectif de soutenir les entreprises de l'ensemble de la chaîne bioalimentaire dans le développement, l'implantation et la certification de normes ou de programmes de sécurité alimentaire intégrant les principes du HACCP. Le Bureau des normes du Québec (BNQ) sera chargé de la certification des systèmes implantés.

À cette fin, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation se verra octroyer des crédits additionnels de 5 millions de dollars en 2002-2003.

### **6.4 Autres mesures**

#### ***Promotion et gestion des mesures de soutien aux affaires électroniques***

Le présent Discours sur le budget prévoit la mise en place d'un nouveau crédit d'impôt remboursable destiné à stimuler les activités d'affaires électroniques. Ce crédit d'impôt s'appliquera aux entreprises qui s'établiront dans le périmètre désigné pour les activités d'affaires électroniques du centre-ville de Montréal ou dans le centre national des nouvelles technologies de Québec.

Lors de la mise en place de la Cité du commerce électronique, le Bureau du commerce électronique (BCE) a été créé afin d'assurer la mise sur pied du projet, d'en faire la promotion auprès des entreprises ainsi que d'assurer la gestion des mesures fiscales applicables. Dans la même optique, le BCE sera responsable de la gestion du crédit d'impôt remboursable pour les activités d'affaires électroniques réalisées dans certains sites désignés. Ainsi, en plus de ses responsabilités actuelles, le BCE devra notamment faire la promotion de la nouvelle mesure, procéder à l'analyse des dossiers déposés par les entreprises, délivrer les attestations requises et instaurer les mesures de contrôles nécessaires à l'application de son mandat.

Afin de permettre au BCE d'assumer ses nouvelles responsabilités, un budget de un million de dollars par année lui sera accordé à compter de l'exercice 2002-2003. Par conséquent, le ministère des Finances verra ses crédits augmenter d'un montant équivalent.

### ***Collaboration avec le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)***

Le ministère des Finances, à cause des mandats qu'il assume, doit être en mesure de disposer rapidement d'analyses de haut niveau, de qualité universitaire, afin d'élaborer les politiques de nature économique placées sous sa responsabilité. Ces analyses concernent un grand nombre de secteurs d'activités, tels que la santé et l'éducation et différentes problématiques telles le marché du travail ou le développement économique dans son ensemble.

Le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) est un réseau regroupant des chercheurs des universités québécoises, à caractère multidisciplinaire et plurisectoriel, spécialisé dans les études économiques touchant les différents domaines où le ministère des Finances souhaite agir. Les contacts noués sur le plan international permettront au CIRANO d'avoir accès aux connaissances les plus récentes à l'égard de ses projets de recherche.

Afin de répondre aux besoins d'analyse dans les domaines mentionnés, des crédits de un million de dollars en 2002-2003 et un million de dollars en 2003-2004 seront accordés au ministère des Finances pour le financement de travaux effectués par le CIRANO.

## **7. AUTRES MESURES**

### **7.1 Soutien à l'exploration minière**

L'industrie minière mondiale est confrontée depuis le milieu des années quatre-vingt-dix à une période difficile marquée par la chute du prix de plusieurs métaux. Ce contexte a affecté les régions du Québec à la suite de la fermeture de plusieurs mines, résultant en d'importantes pertes d'emplois.

Les sommes affectées aux activités d'exploration minière ont subi, elles aussi, des réductions importantes, tant en raison des marges bénéficiaires réduites que de la difficulté de lever des fonds sur les marchés financiers. On estime que les dépenses d'exploration devraient s'élever à un minimum de 150 millions de dollars annuellement au Québec afin d'assurer le renouvellement des réserves connues. Or, le niveau annuel d'investissement s'établit en deçà de 100 millions de dollars depuis déjà plusieurs années.

SOQUEM, une filiale de la Société générale de financement du Québec, est un intervenant important sur la scène de l'exploration au Québec. Afin d'augmenter le niveau d'activités d'exploration pouvant mener à la découverte de nouveaux gisements ou de nouveaux camps miniers, le gouvernement accordera à SOQUEM une enveloppe de 12 millions de dollars sur les deux prochaines années. Cette somme, combinée à celles qui proviendront de ses partenaires privés, permettra la réalisation d'investissements de 20 millions de dollars en exploration minière. Ces investissements viseront à accélérer le développement de cibles déjà identifiées et de découvrir de nouveaux indices prometteurs.

SOQUEM empruntera la somme correspondant à la contribution gouvernementale et le service de dette de ces emprunts sera assumé par le ministère des Ressources naturelles. À cette fin, les crédits de ce ministère seront majorés de 0,5 million de dollars en 2002-2003 et de 2 millions de dollars en 2003-2004.

### **7.2 RénoVillage**

Plusieurs logements situés en milieu rural et occupés par des propriétaires à faible revenu ont des besoins en réparations majeures. Faute de ressources financières et d'un marché de logements adéquat, les ménages concernés peuvent difficilement trouver un autre logement convenable et abordable. Pour leur venir en aide, le gouvernement a mis en œuvre le programme RénoVillage dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en habitation 1997-2001. L'administration de RénoVillage est sous la responsabilité des municipalités régionales de comté (MRC) sur leur territoire.

Sur une période de quatre ans, soit de 1998-1999 à 2001-2002, quelque 65 millions de dollars ont été alloués à ce programme. Malgré cela, les besoins demeurent très élevés. Plusieurs MRC déplorent le faible pourcentage de demandes d'aide admissibles qui peuvent être satisfaites avec l'enveloppe budgétaire à leur disposition.

RénoVillage vise les propriétaires-occupants à faible revenu vivant en milieu rural. L'aide financière varie selon le revenu du ménage; elle peut atteindre 90 % du coût des travaux admissibles. La subvention maximale est de 6 500 \$.

L'enveloppe budgétaire du programme sera de 16 millions de dollars. À cette fin, les crédits de la Société d'habitation du Québec seront majorés de 5 millions de dollars en 2002-2003, de 7 millions de dollars en 2003-2004 et de 4 millions de dollars en 2004-2005.

### **7.3 Programme-cadre de renouveau urbain pour les quartiers dévitalisés du Québec**

Ce programme vise l'amélioration et le renouveau des quartiers des municipalités du Québec et s'inscrit dans le cadre des orientations gouvernementales du Québec pour un aménagement concerté du territoire. Il comprend notamment un ensemble de mesures visant l'amélioration de l'aménagement urbain et des conditions générales de l'habitat, la rénovation des équipements et des services collectifs, l'augmentation des espaces verts, la réhabilitation des terrains contaminés, la revitalisation des artères et des pôles commerciaux, l'enfouissement et la modernisation du réseau électrique, ainsi que la mise en valeur du patrimoine urbain et architectural.

Trois objectifs sont recherchés par ce programme : favoriser la revitalisation physique et spatiale des quartiers, assurer leur développement socio-économique et, enfin, soutenir et encourager les résidents dans la prise en charge du renouveau de leur quartier. Au moyen de la coordination interministérielle et de la concertation municipale et locale, le programme de renouveau urbain favorisera une meilleure intégration des efforts publics, privés et communautaires.

Des investissements totaux de 150 millions de dollars seront réalisés et financés à part égale par le gouvernement du Québec et les municipalités d'ici 2003-2004. Les deux tiers de ces investissements, soit 100 millions de dollars, seront réalisés dans la région métropolitaine de Montréal.

Des crédits additionnels de 2 millions de dollars en 2003-2004 et de 3 millions de dollars en 2004-2005 seront alloués du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.



## **Section 3**

### **Impact financier des mesures fiscales et budgétaires**

---

**IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES**  
**DISCOURS SUR LE BUDGET 2002-2003**  
(en millions de dollars)

	Impact financier pour le gouvernement	
	2001-2002	2002-2003
<b>A. MESURES AYANT UN IMPACT SUR LES REVENUS</b>		
<b>1. Mesures concernant les particuliers</b>		
Injection de 250 millions de dollars en faveur des consommateurs par le biais du crédit TVQ	- 250,0	—
Hausse de 1,8 % à 2,7 % du taux d'indexation du régime fiscal en 2002	- 9,0	- 50,0
<b>Sous-total</b>	<b>- 259,0</b>	<b>- 50,0</b>
<b>2. Mesures concernant les entreprises</b>		
Ajout de 525 millions de dollars au fonds de roulement des PME : Report de 6 mois sans intérêt des acomptes provisionnels du 4 <sup>e</sup> trimestre de 2001	- 525,0	525,0
Plan de réduction de 50 % de la taxe sur le capital d'ici 2007 et introduction d'une exemption de base d'un million de dollars favorisant les PME	—	- 40,0
Mesures fiscales pour les régions		
– Bonification du crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources pour inciter la rétention des emplois	—	—
– Augmentation du nombre d'entreprises manufacturières admissibles au congé fiscal pour les PME	- 5,0	- 6,0
– Admissibilité de la pierre de taille au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>- 530,0</b>	<b>479,0</b>
<b>3. Autres mesures</b>		
Intensification de la lutte contre l'évasion fiscale	—	100,0
Hausse de la taxe sur le tabac	30,0	125,0
<b>Sous-total</b>	<b>30,0</b>	<b>225,0</b>
<b>IMPACT TOTAL DES MESURES SUR LES REVENUS</b>	<b>- 759,0</b>	<b>654,0</b>

**IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES****DISCOURS SUR LE BUDGET 2002-2003 (suite)**

(en millions de dollars)

	Impact financier pour le gouvernement	
	2001-2002	2002-2003
<b>B. MESURES AYANT UN IMPACT SUR LES DÉPENSES</b>		
<b>1. Plan de sécurité des personnes</b>		
Renseignements et enquêtes	- 5,0	- 27,0
Autres mesures	- 3,2	- 8,0
<b>Sous-total</b>	<b>- 8,2</b>	<b>- 35,0</b>
<b>2. Indexation des prestations d'aide sociale</b>	<b>- 12,0</b>	<b>- 46,0</b>
<b>3. Plan d'accélération des investissements du secteur public</b>	<b>—</b>	<b>- 75,0</b>
<b>4. Soutien financier aux entreprises</b>		
Augmentation de l'enveloppe du programme FAIRE	—	- 57,5
Bonification des autres programmes administrés par La Financière du Québec	—	- 13,2
Soutien à la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers (INNO-PAP)	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>—</b>	<b>- 70,7</b>
<b>5. Soutien à l'économie sociale</b>		
Fonds de développement des entreprises d'économie sociale	—	- 4,0
Bonification du programme d'exonération financière des services d'aide domestique	—	- 4,0
Programmes Garantie COOP et Garantie OBNL <sup>(2)</sup>	—	—
Soutien financier aux Centres de travail adapté (CTA)	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>—</b>	<b>- 8,0</b>
<b>6. Mesures de relance de l'économie</b>		
Programme de soutien aux projets économiques	- 2,2	—
Inno-centre Québec	—	- 1,0
Programme de santé et sécurité alimentaire	—	- 5,0
Autres mesures	—	- 2,0
<b>Sous-total</b>	<b>- 2,2</b>	<b>- 8,0</b>
<b>7. Autres mesures</b>		
RénoVillage	—	- 5,0
Autres mesures <sup>(1)</sup>	—	- 10,5
<b>Sous-total</b>	<b>—</b>	<b>- 15,5</b>
<b>IMPACT TOTAL DES MESURES SUR LES DÉPENSES</b>	<b>- 22,4</b>	<b>- 258,2</b>
<b>IMPACT TOTAL DES MESURES SUR LES REVENUS</b>	<b>- 759,0</b>	<b>654,0</b>
<b>IMPACT TOTAL DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES</b>	<b>- 781,4</b>	<b>395,8</b>

N.B. : Un montant négatif indique un coût pour le gouvernement.

(1) Provision pour percevoir les revenus liés au gouvernement (voir section 1, p.84).

(2) Impact financier inclut dans les programmes administrés par La Financière du Québec.